



Comité Technique DSO du 27 avril

L'ordre du jour appelait deux points :

- la création de postes de RZO/DA
- la possibilité de vacations de télétravail en MIR

La création de postes de RZO/DA :

DSO/D rappelle que la précédente proposition de l'administration portant sur la création de « référents » a été rejetée par une majorité de TZO (cf. taux élevé de grévistes au sein de DOT le 4/3/2021) et que son retrait a été demandé par les représentants du personnel en CTSS-DSO ce même 4/3/2021.

Les besoins en encadrement au sein de DOT restent : d'où cette proposition de créer 6 postes de DA. Les postes correspondants sont ouverts ; on transforme des postes TZO en DA pour rester à effectif constant (6 sur 140 postes). DSO/D précise aussi que ce n'est pas en un mois qu'on va tout remettre à plat en terme de distribution des tâches. Elle propose la mise en place d'un groupe de travail pour définir les répartitions de travail, notamment entre les TZO (il peut y avoir une révision des zones pour les équilibrer) et pour ce qui concerne l'activité de gestion de réseau.

DSO/DOT/D rappelle que le « GT OSMOSE » avait fixé à 118 le besoin en nombre de TSI dans les MIR de métropole et que la gestion des centres avait conduit à fixer la cible en terme d'effectifs à 140 (il faut rajouter les 6 en Corse). DSO/D indique que le TROED cible sera à ré-étudier.

Un point a par ailleurs été fait en CTEP du 22 mars sur les départs et sur les besoins de recrutements de TSE et TSI de 2021 à 2027. Des détails pourront être fournis à un prochain CTSS.

DSO/D précise que les postes RZO/DA sont en général ouverts pour la zone concernée ou celle limitrophe. Elle ajoute que des candidats IT-Pro non TSI et d'autres ITM ont postulé sur les postes RZO/DA, ou sont susceptibles de le faire. La localisation des postes n'est pas figée à ce stade afin de favoriser les IT-Pro de la promotion actuelle, mais cette mesure ne sera pas reconduite et chaque poste est bien rattaché à une zone.

La CFDT-Météo rappelle que le premier projet de la Direction visait expressément la promotion de TSI alors que cette seconde proposition vise finalement les ITM : les postes peuvent-ils être ouverts en recouvrement, au moins comme solution intermédiaire ?

DSO/D précise que le poste est en effet ITM : il traite de nombreuses problématiques, et comporte une part d'encadrement. Toutefois, le poste RZO/DA n'est pas un poste CUT, il est au groupe 2 du RIFSEEP. Si des TSI postulent sur ces postes après avoir réussi l'examen IT-Pro, l'administration prêtera une attention particulière à ces candidatures, mais les postes sont bien ouverts à tous les ITM de façon égalitaire. Ce n'est pas un poste requalifié en tant que tel.

En ce qui concerne la reconnaissance pour l'ensemble des TSI ou TSM, il faut réactiver le GT sur la carrière des TSI / TSM et approfondir les pistes du rapport du CGEDD.

Pour la CFDT-Météo, le cas des TSI est particulier du fait que leurs compétences sont rares (cf. [notre CR du GT TSI du 16/10/2020](#)), ce que souligne le rapport du CGEDD. La CFDT remarque aussi en cette réunion qu'à ce stade, il n'existe pas de corps intermédiaire en catégorie A à Météo-

France : hormis les IPEF (qui sont dits A+), le seul corps en catégorie A est celui des ITM. Notre question : si un corps intermédiaire A entre les TSM (catégorie B) et les ITM était créé : quid du passage ensuite chez les ITM, est-ce que cela sera encore possible – de petit A vers A – ?

Nous indiquons que ce type de corps dit intermédiaire pourrait être une solution temporaire, en attente d'une intégration dans la « vraie » catégorie A qui reste à étudier. Une autre piste intéressante que l'on peut extraire du rapport du CGEDD, toujours en solution temporaire, est la création d'emplois fonctionnels de catégorie B. C'est ce que nous indiquons à DSO/D.

En fin de CTSS, nous apprenons que l'administration propose un point avec les organisations syndicales sur l'avenir des techniciens, en date du 21 mai. Nous n'en savons pas plus à ce stade : est-ce le GT sur la carrière de tous les TSM ou des seuls TSI. A l'origine, le GT portait sur les TSI, tandis que le rapport du ministère (CGEDD) est plus large même s'il consacre une partie spécifique aux TSI « § 2.1 Réduction des perspectives d'évolution de carrière au sein de MF pour les TSI » ?

Votes sur RZO/DA :

La *CFDT-Météo* s'abstient avec les explications suivantes :

Les postes ne sont pas en recouvrement TSM/ITM, c'est un point négatif. Il n'y a finalement pas de mesures en faveur des TSM. Mais la CFDT-Météo reconnaît la pertinence à traiter la charge importante de travail des RZO/D, et la nécessité de créer des postes de RZO/DA.

CGT, FO, Solidaires : abstention.

Télétravail des TSI + questions diverses :

DSO/D rappelle les conclusions du GT présentées en CHSCT-EP sur ce sujet :

La mise en place de certaines « tâches administratives » en télétravail est rendue possible, de manière dérogatoire, par 1/2 journée depuis début avril. 16 TZO ont demandé à en bénéficier.

C'est pour nous un point positif dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.

Le déploiement d'équipements de télétravail pour les équipes de maintenance n'était pas prévu ; on a donc « fait » au matériel particulier des agents.

Depuis la création de DOT, les TZO ont des PC partagés ; cela ne facilite pas les choses. Une réflexion sur les équipements des TZO est partagée avec la DSI. Il faudrait équiper les agents de téléphones portables, par ex pour disposer de QR code pour se connecter.

La discussion est assez longue, l'essentiel est que l'administration recherche une solution individuelle pour chaque agent.